

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 09 Février 2017**

Le Conseil municipal de la commune d'AZÉ s'est réuni le jeudi 09 Février 2017, à 20 heures 00, Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal MERCIER, Maire.

Etaient présents : P.MERCIER, G.LAINÉ, P.HOUTIN, V.LEDROIT, J-P.DENEUX, D. BOIVIN, F.FRESNAIS, J.BOUTIER, B.VERDON, E.CLEMENCEAU, G.MIGNOT, C. MARTINEAU, A. GATINEAU, V.LECLERC, P.DELATOUR, S.POIRIER, C.LE RESTE, S.LEFEVRE, N. GUERIN, M. LETOURNEUR

Etaient excusés : E.SONNET, P.BOURBON

Etaient absents : E.DUON

Madame Véronique LECLERC a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 12 Janvier 2017 est approuvé à l'unanimité par les membres présents (16 votes). Une petite modification est ajoutée au point 2 (Bilan C.C .A.S.)

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

Vente du logement communal 11, rue des Mésanges

Compte de gestion 2016 : budget principal et budgets annexes

Compte administratif 2016 : budget principal et budgets annexes

Réaménagement de prêt auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine : Lotissement La Mitraie 2

Convention de servitudes commune d'Azé et ENEDIS SA

Retrait de l'ordre du jour :

Néant

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les modifications apportées à l'ordre du jour telles que proposées ci-dessus.

COMPTE DE GESTION 2016 ET COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES	1
AFFECTATION DES RESULTATS	2
APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2017	2
VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017 ET DES BUDGETS ANNEXES	3
REALISATION D'UN EMPRUNT DE 1 900 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DE L'ANJOU ET DU MAINE : RESTRUCTURATION DU COMPLEXE DES AZELINES	3
REAMENAGEMENT DE PRET AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DE L'ANJOU ET DU MAINE :	
LOTISSEMENT DE LA MITRAIE 2	3
LOCATION DU LOGEMENT C DE LA RESIDENCE DE LA FORGE SUITE AU DEPART DU LOCATAIRE	4
VENTE DES LOTS N°S10 ET 27 DU LOTISSEMENT DE LA MITRAIE 3	4
NUMEROTATION DES PARCELLES LOTISSEMENT DE LA MITRAIE 3	4
RESTRUCTURATION DES RUES DE CHATELAIN ET DE LA GRANDE FONTAINE : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE CABINET NOX	5
INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ALARME A LA MAIRIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE	5
RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE SUITE AU DEPART EN DISPONIBILITE D'UN AGENT DU SERVICE TECHNIQUE (PERISCOLAIRE)	6
JOURNEE CITOYENNE DU 1ER JUILLET 2017	6
VENTE DU LOGEMENT COMMUNAL 11, RUE DES MESANGES	6
CONVENTION DE SERVITUDES COMMUNE D'AZE ET ENEDIS SA SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AL N° 405 (ZA DE TERRE ROUGE) : AUTORISATION DE SIGNATURE	7
QUESTIONS DIVERSES	7

AFFAIRES FINANCIERES

1. Compte de gestion 2016 et compte administratif : budget principal et budgets annexes

Présents : 20, Votants : 20, Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 (Présents : 19, Votants : 19, Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 pour le vote du Compte Administratif après que monsieur le Maire se soit retiré de la séance pour la délibération et le vote)

Monsieur MERCIER présente les résultats de l'année 2016 des différents budgets communaux conformément au diaporama joint en annexe du présent procès-verbal.

Monsieur MERCIER rappelle aux élus que le compte de gestion est le compte du trésorier qui est transmis au maire tous les ans avant le vote du budget afin que le Conseil municipal dispose des résultats de l'année N-1 avant de voter le budget de l'année N.

Quant au compte administratif, il s'agit de celui du maire. Monsieur MERCIER précise que les résultats des deux comptes doivent être strictement identiques.

Le vote de ces comptes et donc des résultats est important car il permet au Conseil municipal de contrôler la bonne exécution du budget.

S'il est possible de voter les deux comptes lors d'une même séance, un ordre précis doit être respecté : tout d'abord le compte de gestion et ensuite le compte administratif.

L'ensemble des comptes de gestion puis des comptes administratifs sont approuvés par le Conseil municipal.

2. Affectation des résultats

Présents : 20, Votants : 20, Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2016, et avoir constaté le résultat d'exécution suivant :

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investiss.	Résultats 2016	Résultat De clôture
INV.	420 534.23	0	- 146 834.62	273 699.61
FONCT.	1 039 461.30	959 000.00	855 416.30	935 877.60

Le Conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé s'élevant à 935 877.60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme suit :

-	Affectation en investissement	
	855 000.00 €	
	Dont 39 545.39 € affecté à la couverture du besoin en financement.	
-	Report en section de fonctionnement	80 877.60 €

3. Approbation des taux d'imposition pour l'année 2017

Présents : 20, Votants : 20, Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) tenu en séance plénière le 12 Janvier 2017 et conformément aux décisions prises en Commission plénière de Finances tenue le 02 février 2017, et après avoir examiné les tableaux financiers équilibrés des sections de fonctionnement et d'investissement du budget communal et des budgets annexes, et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à main levée unanime la reconduction en 2017 des taux d'imposition du Budget 2016, à savoir :

-	Taxe d'Habitation	10.33 %
-	Taxe Foncière Bâti	19.40 %
-	Taxe Foncière Non Bâti	33.65 %

4. Vote du budget primitif principal 2017 et des budgets annexes

Présents : 20, Votants : 20, Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Après présentation, conformément au diaporama joint en annexe du présent procès-verbal, le budget primitif 2017 ainsi que l'ensemble des budgets annexes de la commune sont adoptés à l'unanimité par le Conseil municipal.

5. Réalisation d'un emprunt de 1 900 000 € auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine : restructuration du complexe des Azélines

Mme V.LEDROIT se retire de la salle du Conseil Municipal, ne prend pas part au débat ni à la délibération car partie prenante du dossier

Présents : 19, Votants : 19, Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle la décision de réaliser les travaux de restructuration du complexe des Azélines. Ces travaux ont fait l'objet d'un montage financier supposant le recours à l'emprunt. La collectivité a sollicité divers organismes bancaires pour la fourniture d'une offre de prêt répondant aux attentes communales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt de 1 900 000 €, destiné à financer les dépenses nouvelles en matière de travaux pour la restructuration du complexe des Azélines et dépenses annexes, estimés à un montant HT de 2 531 667 € et ce aux conditions suivantes :

Montant de l'emprunt : 1 900 000 €

Taux fixe : 1.15%

Durée : 15 ans

Périodicité : Trimestrielle – échéance constante

Frais de dossier : 1 000 €

Il prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances, mais aussi, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles aux Adjoints, dans l'ordre du tableau, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

6. Réaménagement de prêt auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine : Lotissement de la Mitraie 2

Mme V.LEDROIT se retire de la salle du Conseil Municipal, ne prend pas part au débat ni à la délibération car partie prenante du dossier

Présents : 19, Votants : 19, Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle le prêt souscrit en 2011 auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour financer les travaux de viabilisation du lotissement de la Mitraie 2. La collectivité souhaitant réaménager ce prêt afin de bénéficier de conditions financières plus intéressantes, et vu les conditions proposées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, le réaménagement le prêt n° 00071935130, et ce aux conditions suivantes :

Montant de l'emprunt initial : 1 170 000 €

Capital restant dû au 02/02/2017 : 850 759,73 €

Nouveau Taux fixe : 2.74% (au lieu de 3.84 % à l'origine)

Durée restante : 120 mois

Périodicité : Annuelle

Frais de dossier : 2 000 € inclus dans le montant réaménagé soit un total de 852 759 €

Il prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances, mais aussi, l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles aux Adjointes, dans l'ordre du tableau, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES

1. Location du logement C de la résidence de la Forge suite au départ du locataire

Présents : 20, Votants : 20, Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Par courrier du 26 Novembre 2016, Mme AUBRY fait valoir un préavis de trois mois pour quitter le logement C de la résidence de la Forge qu'elle occupe depuis le 5 Août 2013.

Mme FOUCAULT Tiphaine, demeurant « Le Gravier » à MAYENNE, ayant demandé à louer ce même logement à compter du 09 Février 2017, Monsieur le Maire rappelle le principe de révision des loyers des logements communaux adoptés par délibération du 25 Mars 2009.

Le Conseil municipal autorise la location de ce logement à Mme FOUCAULT Tiphaine, à compter du 09 Février 2017. Le loyer mensuel du logement s'élève à 372.34 € (T3).

TRAVAUX, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Vente des lots n°s10 et 27 du lotissement de la Mitraie 3

Présents : 20, Votants : 20, Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal autorise la vente des terrains suivants au Lotissement de la Mitraie 3^{ème} tranche :

Lot n°10 de 536 m² cadastré section B n°2414 à Monsieur et Madame BOURBON Emmanuel et Déborah

Domiciliés 28, rue Hélène Boucher à CHÂTEAU-GONTIER (53200)

Prix de vente : 34 083.82 €

Dont TVA sur marge : 5 139.82 €

Lot n°27 de 328 m² cadastré section B n°2431 à Monsieur et Madame TOUZANI

Domiciliés 5Bis, rue de la butte à FROMENTIERES (53200)

Prix de vente : 20 857.26 €

Dont TVA sur marge : 3 145.26 €

2. Numérotation des parcelles lotissement de la Mitraie 3

Présents : 20, Votants : 20, Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du projet de numérotation postale et administrative des parcelles du lotissement de la Mitraie n°3 et rappelle la nécessité d'identifier ces parcelles par un numéro de voirie.

Cette numérotation est basée sur la continuité géographique de la numérotation déjà établie pour la rue de Longchamp (voir plan joint en annexe) et correspond à une numérotation classique (numéros impairs à gauche et pairs à droite).

Il rappelle également que par délibération n° 2016.06.D20 en date du 25 Juin 2015, le Conseil Municipal a dénommé les rues de la 3^{ème} tranche du Lotissement de la Mitraie 3 comme suit :

- La voie principale de desserte: Rue du Maréchal ferrant
- La voie située au nord du lotissement: Rue du cavalier
- La voie entre la rue des hippodromes et la voie principale: Rue du lad
- La voie interne perpendiculaire: Rue du groom
- L'impassé en bas du lotissement: Impasse du sellier

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le principe présenté ci-dessus et sur plan joint pour la numérotation des rues du lotissement de la Mitraie 3 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ou y afférant.

3. Restructuration des rues de Chatelain et de la Grande Fontaine : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre Cabinet Nox

Présents : 20, Votants : 20, Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le projet de restructuration des rue de Châtelain et de la grande Fontaine avec la création d'une liaison douce destinée aux piétons et aux deux-roues non motorisés, permettant de joindre le giratoire de Châtelain à la rue Saint Aventin via la rue de la grande Fontaine,

Il précise également que suite à la consultation, lancée fin septembre 2015 pour la désignation d'un concepteur-maître d'œuvre, le Conseil Municipal a décidé, par délibération n° 2015.11.D.6 en date du 12 Novembre 2015 de retenir NOX Ingénierie de Laval (53000), pour un montant de forfaitaire de 14 200.00 € HT, dans le cadre de la consultation citée en objet.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la masse initiale du marché passé pour la mission « MOE Restructuration des rues de Chatelain et grande Fontaine » doit être modifiée, avec :

- Le Cabinet NOX Ingénierie - augmentation d'un montant de 900,00 € HT correspondant à l'extension du projet initial en y intégrant les connexions piétonnes et cycles avec les rues Chant d'Oiseau et Mitrais. Le marché est donc modifié comme suit :

- <u>Avenant n°1</u>	
Total marché de base	14 200,00 € HT
Total avenant n° 1	900,00 € HT
Total adaptations du projet plus-value	+ 900,00 € HT

Total marché modifié HT	15 100,00 € HT
	soit 18 120,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide l'adaptation du projet, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1 au marché de maitrise d'œuvre signé avec le Cabinet NOX Ingénierie pour une plus-value de 900,00 € HT portant le marché initial passé avec le Cabinet de 14 200,00 € HT à 15 100,00 € HT soit 18 120.00 € TTC.

4. Installation d'un système d'alarme à la mairie : choix de l'entreprise

Présents : 20, Votants : 20, Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le maire rappelle qu'une consultation a été lancée afin de sélectionner une entreprise pour la prestation fourniture et pose d'un système d'alarme à la mairie.

Au regard des propositions techniques et financières présentées par 3 sociétés, il apparait que l'offre de la société Sécurité Ouest Services - Activeille de Saint-Lô (50) constitue la proposition la plus intéressante.

Cette offre semblant économiquement acceptable compte tenu de son montant et de la qualité des prestations préalablement délivrées par l'entreprise,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le rapport d'analyses des offres précité, décide de retenir la société Sécurité Ouest Services - Activeville de Saint-Lô (50) pour la prestation fourniture et pose d'un système d'alarme à la mairie et de l'informer ainsi que celles non retenues du choix du Conseil Municipal et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ou y afférant.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. Recrutement d'un agent non titulaire suite au départ en disponibilité d'un agent du service technique (périscolaire)

Présents : 20, Votants : 20, Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe que Madame Sylvie FROGNET, agent du service technique (périscolaire), bénéficie d'une disponibilité pour convenances personnelles d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Avril 2017. Elle occupe un poste à temps non complet (27h annualisées/semaine) et est principalement en charge de l'entretien des locaux.

Une procédure de recrutement a été lancée pour pourvoir à son remplacement, son poste restant vacant, sur la base suivante :

qualité d'agent non titulaire à temps non complet (emploi non permanent – article 3-1^o) accroissement temporaire d'activité - 27h/semaine temps annualisé), sur le poste d'adjoint technique à compter du 30 Mars 2017 jusqu'au 29 Mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide du recrutement d'un agent contractuel non titulaire (emploi non permanent – article 3-1^o) rattaché au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 30 Mars 2017 au 29 Mars 2018 inclus (durée hebdomadaire de service moyenne de 27h).

2. Journée Citoyenne du 1^{er} Juillet 2017

Différents ateliers seront créés lors de cette journée qui aura lieu le 1^{er} Juillet 2017. Ceux-ci consisteront en la réalisation de petits travaux autour d'un projet d'amélioration du cadre de vie des habitants.

Des élus se sont rendus à La Guierche (72) pour observer les actions déjà mises en place par cette commune dans ce cadre.

Les objectifs de cette journée sont principalement axés sur la participation des habitants, la valorisation des compétences communes et le renforcement du lien social.

Une présentation approfondie de cette journée sera faite au Conseil Municipal du 2 Mars.

AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR

1. Vente du logement communal 11, rue des Mésanges

Présents : 20, Votants : 20, Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle la réflexion engagée sur la vente des quatre logements appartenant à la commune, rue des Mésanges (n°11, 13, 15 et 17).

Il rappelle que Monsieur LHERIAU s'était manifesté pour l'achat de la maison sise 11 rue des Mésanges. La vente a été validée lors de la séance de Conseil municipal du 14 Janvier 2016 puis, par courrier du 10 Janvier 2017, Monsieur LHERIAU a informé qu'il se désistait concernant l'achat du logement communal et que sa mère en restait locataire, comme actuellement.

Il rappelle enfin la délibération N° 2017.01.D.12 en date du 12 Janvier 2017 annulant la délibération n° 2016.01.D.2 précitée portant vente de la maison sise 11, rue des mésanges à Monsieur Joël LHERIAU. Dans l'éventualité de nouveaux acquéreurs potentiellement intéressés, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la cession du logement sis 11 rue des Mésanges, ou toute personne morale que ces-derniers se réservent de désigner, au prix de 125 000 €, désigne Maître JOSSET, notaire à Château-Gontier, en charge de ce dossier et notamment de l'acte notarié à intervenir, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette cession, et précise que les frais d'acte notariés restent à la charge de l'acquéreur.

1. Convention de servitudes commune d'Azé et ENEDIS SA sur la parcelle cadastrée section AL n° 405 (ZA de Terre Rouge) : autorisation de signature

Présents : 20, Votants : 20, Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de l'amélioration de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS SA réalise des travaux sur la parcelle cadastrée section AL n° 405 (secteur ZA de Terre Rouge),

Les travaux consistent en l'établissement à demeure dans une bande de 1m de large d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 92 m, de l'établissement si besoin de bornes de repérage, sans pose d'un ou plusieurs coffret(s) et/ou de ses accessoires pour le raccordement au courant électrique destiné à l'alimentation de la parcelle pour le garage Citroën située rue de terre Rouge.

Considérant que pour que ces travaux aient lieu, il est nécessaire que soit signée une convention de servitudes avec ENEDIS SA l'autorisant à faire pénétrer sur la parcelle citée, ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la réalisation des travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

AUTORISE la signature de la convention de servitudes avec ENEDIS SA permettant à ENEDIS SA de faire pénétrer sur la parcelle sus citée, ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Questions Diverses

- *Planning des élections 2017*

Une présentation est faite en séance du planning établi des permanences pour les élections Présidentielles et Législatives. Les derniers créneaux horaires non renseignés sont complétés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.